



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

économie : structures administratives

Question écrite n° 55472

Texte de la question

Par sa circulaire du 14 février 2003 relative à l'emploi de la langue française, le Premier ministre a engagé les membres du Gouvernement à favoriser l'activité des commissions de terminologie et de néologie placées sous leur autorité. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie comment il s'est acquitté de cette mission en ce qui concerne la commission spécialisée de terminologie et de néologie de la chimie et des matériaux.

Texte de la réponse

Recréée par un arrêté du 5 août 1997, la commission spécialisée de terminologie de la chimie et des matériaux a la difficile tâche de rechercher et de traduire des termes qui puissent être compris à la fois des spécialistes et du grand public. Le volume des termes étrangers est important, dans la mesure où, il faut le regretter, la plupart des travaux scientifiques sont publiés en anglais. Depuis le renouvellement du dispositif d'enrichissement de la langue française en 1996, la commission a publié quatre listes, soit 374 équivalents français de termes étrangers. Ses travaux sont diffusés auprès des établissements d'enseignement et de recherche, de l'éducation nationale et lors des colloques organisés dans cette discipline.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55472

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 janvier 2005, page 463

Réponse publiée le : 29 mars 2005, page 3281